

Conseil municipal du 26 mai 2009

L'an deux mil neuf, le **vingt six mai**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqué se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

Etaient présents : MM. POUMAILLOUX, MM. MOSER COUSIN, Mmes BOUQUET CHABAGNO, adjoints, Mmes GONCALVES, QUILLE, ROBILLARD, PHILIPPO, SESBOUE MM. SAENE, DUBOIS, LEVEAU, PASSELAIGUE, GARNIER, BOUHAMIDI, conseillers.

Absents excusés : Mmes LALOS, REDUREAU et M. CREVEL

Procurations : M. CREVEL à M. POUMAILLOUX, Mme LALOS à Mme CHABAGNO, Mme REDUREAU à M. SAENE

Date de la convocation : 15/05/09

Jacky GARNIER a été élu secrétaire

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

1/ Lotissement du Domaine du Lauzai : convention Sarthe Habitat

Le conseil municipal avait donné un avis favorable à un partenariat avec Sarthe Habitat pour la réalisation d'environ 14 logements sociaux à usage locatif dans le lotissement communal. La convention proposée, dont un exemplaire a été remis aux conseillers, prévoit la vente du terrain à 35 € HT le m² et définit les modalités de mise à disposition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➤ d'autoriser le Maire à signer cette convention, sous réserve d'apporter une modification au paragraphe III, à l'alinéa « la réalisation des équipements devra être exécutée au plus tard à l'ouverture de chantier de construction des bâtiments », par :

« la réalisation des voies d'accès et de circulation provisoires, y compris les réseaux sous voirie, devra être exécutée au plus tard à l'ouverture de chantier de construction des bâtiments.

Un branchement provisoire d'eau potable sera réalisé sur chaque îlot pour le chantier.

Les branchements définitifs d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de France Télécom et de gaz seront posés au stade hors d'eau des bâtiments (coffrets ERDF en façade). »

➤ d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession des 2 îlots A et B de 2 965 m², prévu par acte administratif, ainsi que tout autre pièce à intervenir sur cette opération.

2/ Secteur des Aillandes : aménagement d'une voie communale

Lors de notre dernière révision du PLU, nous avons rendu constructible des parcelles dans le secteur Aillandes – Croix Mouton - VC6 (zones cadastrales AD et AH) sous réserve d'un accord des riverains pour créer une voie communale **afin de sécuriser la sortie des personnes résidant dans ce secteur, sur la RD 47**. Le sens de circulation dans le secteur serait modifié : création d'un sens unique avec entrée à partir de la D47, sortie sur la VC6, où la circulation est beaucoup moins dense et rapide.

Après de nombreux contacts avec les propriétaires concernés, un accord pourrait aboutir. Il prévoit :

- la création de la voie par la commune
- la cession des surfaces nécessaires pour la création de la voie pour l'euro symbolique par les propriétaires des parcelles situées en zone AD 43-122
- l'indemnisation du propriétaire de la parcelle AH 49, pour lequel le terrain situé en zone NC était constructible sans contrainte de voie ; il serait d'accord pour céder à la commune environ 200 m² pour 2 100 €.
- La mise en place d'une PVR (participation pour voies et réseaux) : répartition du coût éventuel d'extension des réseaux au prorata de la superficie des terrains constructibles.

Cette opération sera couverte par la taxe sur les terrains devenant constructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire :

- à réaliser cette opération et à inscrire au budget les crédits nécessaires au bornage
- à réaliser le bornage et à accepter le devis du cabinet Guillerminet de 1 200 € HT
- à confirmer l'acquisition à hauteur de 2 100 € d'une partie de terrain de la parcelle AH 49
- à signer tout acte notarié ou acte administratif pour l'acquisition de l'emprise nécessaire à la voie nouvelle sur les parcelles AD 43 –AD 122 et AH 49, soit environ 1 500 m².

3/ Aménagement de l'Allée Cavalière

Par délibération du 27/01/2009, la commune a décidé d'acquérir l'Allée Cavalière du château des Caillères, pour l'enfouissement de la ligne à moyenne tension et pour créer une liaison piétonne entre la rue des Caillères et la route de Coulaines.

Cette opération devrait s'intégrer au programme d'aménagements de chemins piétonniers de la Communauté de communes, pour nous permettre d'obtenir une subvention du Pays du Mans.

Le paysagiste, chargé de ce programme pour la CDC, nous propose une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de ce chemin de 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire :

- à signer la proposition d'honoraires de M. Richard FLAMANT, ingénieur paysagiste, pour le suivi du projet, pour 250 € HT
- à demander à la CDC que ce projet soit inscrit dans le programme subventionné d'aménagement des chemins

M. Poumailloux précise que le cheminement sera réalisé au centre de l'allée, avec plantations de chaque côté, pour préserver les propriétés privées riveraines.

4/ Rétrocession de terrain par le Conseil général au lieudit Les Blinières

Par délibération du 16/12/08, la commune a accepté la rétrocession par Le Département

d'une bande de terrain d'environ 320 m² située aux Blinières et correspondant à l'ancienne RD 47.

Le Conseil général propose un autre délaissé d'environ 840 m² lui-même sur l'ancienne RD 47.

Le prix d'acquisition de ces 2 parcelles serait de 15 € symboliques.

Les frais de bornage seraient pris en charge par le Conseil général.

S'agissant d'un acte administratif, il n'y aurait pas de frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition des terrains et toute pièce à intervenir.

5/ ZA champ Fleuri II : convention de mise à disposition du bassin de rétention

La SCI le Champ Pignon (cabinet d'avocats) a fait l'acquisition d'une parcelle dans la ZA Champ Fleuri II en vue d'implanter son siège social. Cette parcelle, cadastrée AL127a, est contiguë de la parcelle AL128, propriété de la commune, sur laquelle a été réalisé un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la zone.

La SCI souhaite intégrer le bassin de rétention dans l'aménagement paysagé prévu autour de son bâtiment et privilégier l'environnement de son bâtiment.

La commune doit pouvoir intervenir à tout moment afin de permettre au bassin de jouer pleinement le rôle pour lequel il a été construit et doit protéger l'accès au bassin.

Une convention est établie pour préciser les conditions de la mise à disposition du bassin de rétention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6/ Subvention exceptionnelle

Les 4 et 5 avril 2009, les JS Coulaines ont organisé une course cycliste qui a emprunté les routes de la commune et a créé ainsi une animation.

Le club cycliste sollicite une subvention exceptionnelle de 50 € au profit de l'organisation.

Des crédits non affectés sont inscrits au BP 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € aux JS Coulaines section cyclisme. La dépense sera imputée à l'article 6574.

7/ Plan national : Ecole numérique

Ce programme national prévoit l'équipement numérique de 5000 écoles situées dans les communes rurales. Il s'agit d'équiper l'école d'un ensemble informatique mobile comprenant un tableau interactif et 10 ordinateurs portables.

Le Maire, en lien avec les enseignants de l'école, compte tenu de la rapidité des délais, a fait acte de candidature.

Ce projet s'élèverait à 14 490 € TTC, financé par une subvention de l'Etat de 9 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer l'acte de candidature déposé et

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'étude et à réaliser cet équipement si la commune est retenue dans le programme national.
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention de l'Etat

Les crédits nécessaires seront inscrits en décision modificative au prochain conseil municipal, si notre candidature est retenue.

8/ Taxe sur la publicité : exonération des enseignes

Pour compléter la délibération prise le 21/10/2008, instituant la taxe sur la publicité extérieure, il est proposé d'exonérer de cette taxe les enseignes des entreprises de la commune, pour ne pas alourdir les charges de nos entrepreneurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exonérer totalement les enseignes des entreprises situées sur la commune.

9/ Assainissement : pénalité pour non raccordement au réseau

Le réseau d'assainissement du secteur La Grande Coulée est réceptionné depuis le 22 juin 2007. Les riverains doivent se raccorder dans le délai de 2 ans. Aujourd'hui, 8 sur 18 n'ont pas rempli cette obligation.

Afin d'inciter les propriétaires à mettre leur installation en conformité, et conformément à l'art. L 1331-8 du code de la Santé Publique, il est proposé d'instaurer au 1^{er} juillet 2010, une pénalité équivalente à la redevance d'assainissement multipliée par 2 (*tarif actuel : 1,854 € x 2 par m3 d'eau consommé*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe une pénalité équivalente au double de la redevance d'assainissement et autorise le Maire à appliquer cette facturation à compter du 1^{er} juillet 2010 pour les riverains qui ne seront pas raccordés au réseau de collecte.

10/ Budget communal 2009 : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajuster les crédits budgétaires :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6281	Cotisation CLIC	1 000	7381
			Taxe additionnelle droits mutation
			3 700
0.23	virement à la section d'investissement	2 700	
<u>Total</u>		<u>3 700</u>	<u>3 700</u>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2151	aménagement chemin des Mantellières	1 500	0.21
2128	aménagement allée cavalière	1 200	virement de la section d'investissement
			2 700
<u>Total</u>		<u>2 700</u>	<u>2 700</u>

11/ Accessibilité : comité de pilotage

En application de l'article L.2143-3 du CGCT, une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été constituée par délibération de principe du 12/01/2009. Cette commission est chargée de la synthèse des travaux des comités de pilotage constitués dans les communes de la CDC. Elle devra rendre son premier rapport avant le 22/12/2009 en application du décret n° 2006-1657 du 21/12/2006. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un comité de pilotage doit être constitué dans chaque commune et composé de trois collègues :

- collègue représentant les élus communaux
- collègue représentant les associations des usagers (commerçants, parents d'élèves, assistantes maternelles...)
- collègue représentant les personnes handicapées

Les comités de pilotage sont chargés d'établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal.

Afin de mettre en place les comités de pilotage et le PAVE, la DDEA propose une mission d'assistance au titre de conseil gratuit.

Le conseil municipal devra donc valider plusieurs étapes de la procédure :

- délibération pour :
 - lancer l'élaboration du PAVE
 - définir les modalités d'élaboration
 - définir les modalités de communication avec la population
 - donner mission au comité de pilotage
- délibération pour valider le PAVE final

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire, en liaison avec l'adjoint à la voirie, de créer un comité de pilotage, d'en nommer les membres et de lancer l'élaboration du PAVE.

12/ Dénomination voies communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dénommer la VC 6, partie allant de la RD 47 (la Croix Mouton) vers la route de Ballon (Richemont) : **Route du Pignon Brûlé**. La voie nouvelle qui sera créée aux Aillandes portera le nom de **Chemin des Mantellières**.

13/ Numérotation voies communales

Par délibération du 16/12/2008, le conseil municipal avait décidé la numérotation de la rue de Provence et de la rue de la Rivière. Après une nouvelle étude en commission voirie, il est proposé de modifier cette décision pour numéroter la rue de Provence, qui débute au niveau de la Mue, (du n° 1 à 38) et de la rue de la Rivière qui finit à la Mue (jusqu'au n° 79).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification.

14/ Tirage au sort des jurys d'assises

Le conseil a procédé au tirage au sort sur la liste électorale générale de 3 noms :

- M. GUILLOTIN Jacques, domicilié Les Chintres
- Mme ROSENFELD Chantal épouse BOUNEAU, domiciliée 61 rue de la Rivière
- Mme ARNOULD Valérie épouse HUART, domiciliée 2 allée des Pommiers

15/ Compte-rendu des commissions

➤ Commission action familiale, sociale et scolaire_

○ CLIC :

Le Conseil général a entrepris des travaux de reterritorialisation de l'action gérontologique qui ont conduit à une réorganisation des territoires d'intervention des Centres Locaux d'Information et de Coordination.

La commune de St Pavace serait rattachée à la « couronne mancelle nord ouest » dont le siège social est situé à Allonnes. L'exposé de la mission du CLIC lors de la dernière réunion a permis de mieux mesurer l'intérêt pour les palvinéens.

La commission propose de subventionner ce CLIC à hauteur de 0,46€/habitant. Il leur sera demandé un bilan en fin d'année 2009 et en fonction de l'étude de ce bilan le conseil se réservera le droit d'arrêter ou de prolonger le versement de la subvention.

- CME : La collecte de jouets se termine fin mai, avec un bon résultat ; remise officielle au secours Populaire le 18/6/09 - Projet de réalisation d'un parterre de fleurs avec logo de la commune
- Pédibus : rencontre parents/accompagnateurs/mairie le 23/6/09 pour bilan et perspectives
- Action alimentaire pendant l'année scolaire se clôturera par une conférence publique à la salle de loisirs le 10/06/09
- Les assistantes maternelles seront reçues le 8/6/09 pour faire un point de leur activité
- Dernier conseil d'administration de la Mission Locale : augmentation du nombre de jeunes accueillis. Pas de statistiques pour St Pavace.

➤ Commission animation, communication

- Flash info de printemps distribué semaine prochaine
- Balade contée le dimanche 28/6/09
- Mare pédagogique : Sarthe Educ doit adresser son rapport, projet et chiffrage la semaine prochaine

➤ Commission urbanisme_

- Projet de lotissement Sofial à la Belvaudière : 9 lots d'environ 500 m² sont projetés pour 2010

➤ Commission voirie_

- Fauchage de printemps effectué
- Entretien voirie 2009 : consultation en juin pour trottoirs de la ZI de l'Epine, le chemin des ruches, les parkings de Champ Fleuri (avec participation des entreprises)
- Mise à jour du totem à l'entrée de la ZA de Champ Fleuri, en cours
- Réparation du parking devant les commerces par blocage béton de deux rangées de dalles

- Essai de Cegelec de deux ampoules économie d'énergie sur mats éclairage public rue du Monnet
- **Communauté de communes**
 - Semaine de Fun a accueilli une centaine d'enfants
 - Diagnostic petite enfance : à ce jour, retour de 21% des questionnaires aux familles

16/ Informations

➤ Décisions du Maire

Le Maire informe des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Déclaration d'intention de ne pas aliéner :

2009/005 Vente LOUIS/FURET - 38, rue du Monnet

2009/006 Vente OUTTIRAPOULLE/MORIN-DELAURIERE - 8, rue du Champ Large

2009/007 Vente LEROY/PARIS - 16, rue de la Rivière

2009/008 Vente PERRIN/FENECH-COCHARD - 35, rue de la Rivière

Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX	
Claude CREVEL	Absent excusé
Michelle BOUQUET	
Anne-Gaëlle CHABAGNO	
Philippe COUSIN	
Jean-Claude MOSER	
Nathalie GONÇALVES	
Maryse REDUREAU	Absente excusée
Philippe LEVEAU	

Noms des élus	Signatures
Nicole ROBILLARD	
Patricia LALOS	Absente excusée
Jacky GARNIER	
Norredine BOUHAMIDI	
Odile SESBOÛÉ	
Elisabeth QUILLE	
Jean-Marie DUBOIS	
Philippe SAENE	
Marianne PHILIPPO	
Max PASSELAIGUE	